

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) REGROUPE LES ORGANISATIONS PRIVÉES OU PUBLIQUES (ENTREPRISES, COOPÉRATIVES, ASSOCIATIONS, MUTUELLES OU FONDATIONS) QUI CHERCHENT À CONCILIER ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET UTILITÉ SOCIALE.

Ce secteur représente près de 10 % des emplois en France. Les organisations de l'économie sociale adhèrent à des principes fondateurs, parmi lesquels :



La recherche d'une utilité collective, non-lucrativité ou lucrativité limitée (bénéfices réinvestis au service du projet collectif)



La gouvernance démocratique (primauté des personnes sur le capital : « 1 personne = 1 voix »)



L'implication des parties prenantes.

ÉVOLUTION DU SECTEUR

Historiquement, le terme d'« économie sociale » s'applique en fonction du statut juridique des organisations, indépendamment de leur objet social ou activités : associations, coopératives, mutuelles, fondations, fonds de dotation.

Ces dernières années, le concept s'est élargi et l'« économie sociale et solidaire » s'applique en fonction de la **finalité de l'organisation, parfois de ses activités et de sa gouvernance**, indépendamment de son statut : commerce équitable, insertion par l'activité économique, etc. L'ESS rassemble donc des organisations très diverses et la définition de son périmètre exact fait encore parfois l'objet de débats.

En France, la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire a été promulguée en août 2014.

Elle permet d'apporter une réelle reconnaissance au secteur, en encadrant les pratiques et en facilitant les démarches, et surtout en élargissant le secteur aux entreprises privées à visée sociale.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AGIT

POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FRANCE, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MÈNE PLUSIEURS ACTIONS :

- Le Groupe est un partenaire de référence du secteur associatif, avec 10 % des parts de marché et 120 000 associations clientes ;
- En 2014, Société Générale a octroyé 82 millions € de lignes de financement à des institutions de microfinance dans le monde, dont 5,6 millions € en France au travers de son partenariat avec l'ADIE (www.adie.org) ;
- La politique Achats du Groupe favorise le recours au secteur adapté (établissement dont l'effectif est composé d'au moins 80 % de personnes handicapées) : 4,9 millions € en 2014 dépensés auprès du secteur adapté.
- L'offre solidaire (carte Collection caritative, entrepreneurs et environnement, le Service d'Épargne Solidaire, le programme Filigrane et le parrainage d'ouvertures de comptes) a permis de verser 1,8M€ à 50 associations bénéficiaires en 2014 (+26 % versus 2013).



contact.dvptdurable@socgen.com